



LE PREFET DE LA LOIRE

PREFECTURE

Saint-Etienne, le 19 juillet 2010

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

COMMISSION DE PREVENTION DES EXPULSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

La mise en place d'une commission de prévention des expulsions locatives dans l'arrondissement de Saint-Etienne a été inscrite au Plan Départemental pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALD) 2008-2013 afin que l'ensemble du département soit couvert par ce type de dispositif. En effet, de telles instances fonctionnent déjà dans les arrondissements de Roanne et de Montbrison. L'objectif est d'améliorer la concertation entre les différents partenaires. Il s'agit d'organiser un temps d'examen en commun de la situation du ménage pour partager les informations voire, coordonner les actions mises en oeuvre par chacun dans son champs de compétence et, ainsi, permettre au Préfet de prendre ou non une décision de concours de la force publique.

- Critères de saisine de la commission

Le nombre de demandes de concours de la force publique s'est élevé en 2009 à 312 pour l'arrondissement de Saint-Etienne contre 49 pour celui de Roanne et 32 pour celui de Montbrison. Les commissions se réunissent 2 fois par an à la sous-préfecture de Montbrison et 3 fois par an à Roanne pour examiner l'ensemble des dossiers. Compte tenu du nombre de demandes recensées dans l'arrondissement de St Etienne, il apparaît indispensable de ne présenter à la commission que les demandes pour lesquelles l'examen commun du dossier peut apporter un complément d'information indispensable à la prise de décision.

En conséquence, ne sont pas soumis à l'examen de la commission :

- les cas où les personnes collaborent avec les services sociaux, ont pris des engagements pour la résorption de la dette et les respectent. En cas de défaillance signalée par l'huissier ou le bailleur, le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la commission suivante,
- les dossiers des personnes inconnues des services de police ou des services sociaux et qui ne défèrent à aucune de leur convocation, aucune solution de relogement ne pouvant être étudiée,
- dans la mesure où la question du relogement ne se pose pas, les dossiers concernant les locaux commerciaux et les logements d'habitation abandonnés par leur(s) occupant(s) sans restitution des clefs, pour lesquels le concours peut être accordé sans délai.

Sur la base de ces critères, la commission doit traiter environ 120 cas par an.

- Fonctionnement

La commission se réunit tous les 2 mois pour examiner une vingtaine de dossiers par séance.

Un ordre du jour sous forme d'un tableau énumérant les dossiers à étudier en commission, précisant le nom et l'adresse des personnes concernées et le nom de leur bailleur, est envoyé à chaque participant un mois avant la réunion, à charge pour lui de rassembler dans ce délai les éléments d'informations relevant de sa compétence.

Chaque dossier fait l'objet d'une présentation à partir d'une fiche de synthèse tirée des éléments recueillis auprès des services sociaux, des services de police, des bailleurs et huissiers. Après avoir pris connaissance des propositions et des informations complémentaires fournies par les participants, le Préfet ou son représentant, président, annonce le projet de décision.

- Composition de la commission

- Présidence : Monsieur le Préfet ou son représentant,
- Secrétariat : bureau des élections et de l'administration générale,
- Conseil Général : un représentant de la délégation à la vie sociale,
- DDCS : un représentant du Service « Droit à l'hébergement et au Logement »,
- Police et gendarmerie,
- Maires concernés ou leur représentant,
- un représentant de chaque bailleur public ou de SA HLM concerné par l'ordre du jour,
- un représentant des bailleurs privés.

La composition de la commission, son rôle et son mode de fonctionnement sont fixés par une décision préfectorale du 17 mai 2010.

- Calendrier

Installée le 17 juin 2010, la commission se réunira à nouveau le 7 septembre puis, avant la trêve hivernale, en octobre, avant de prendre le rythme d'une réunion tous les 2 mois au premier semestre 2011.